

## communication

---

**De:** communication  
**Envoyé:** vendredi 26 mars 2021 17:34  
**Objet:** Ville Herserange - Info Mail n°322  
**Pièces jointes:** 2021 03 22 tableau des mesures couvre-feu au 22 mars 2021 - decret du 29 octobre 2020 modifie.pdf

- **Prévention COVID-19 en milieu scolaire**

Tests salivaires à l'Ecole de Landrivaux

Ce vendredi matin, c'était au tour des élèves de l'Ecole de Landrivaux de réaliser des tests salivaires, dans le cadre de la prévention scolaire de la COVID 19, sous l'oeil attentif de Mme Tozzo, Adjointe aux Affaires Scolaires, et Mme Dumet, Inspectrice de l'Education Nationale de Longwy II.





- **Crise sanitaire COVID-19, Mesures en vigueur au 22 Mars 2021**

Vous trouverez ci-joint le tableau de synthèse des mesures du décret n°2020 - 1310 du 29 octobre 2020 modifié à jour à la date du 22 mars 2021

**LES MESURES PRISES EN APPLICATION DU DECRET DU 29 OCTOBRE 2021**
  
**Mise à jour au 22 mars 2021**

<b>Rassemblements</b>		
Rassemblements	Article 3 du décret Article 38 du décret	<b><u>Interdiction des rassemblements de plus de six personnes au public, à l'exception:</u></b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Des manifestations revendicatives (article L. 2111-1 du Code du Travail)</li> <li>2) Des rassemblements à caractère professionnel</li> <li>3) Des services de transport de voyageurs</li> <li>4) Des ERP autorisés à ouvrir</li> <li>5) Des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes</li> <li>6) Des cérémonies publiques mentionnées par le décret (à caractère commémoratives)</li> <li>7) Des marchés alimentaires et non alimentaires</li> </ol>
<b>Port du masque</b>		
Obligation de port du masque	Articles 1, 2, 27 et 28 du décret Annexe 1 du décret	<b><u>Obligation de port du masque dans tous les ERP de type L publique (voir arrêtés préfectoraux en vigueur)</u></b>  <b><u>Pas d'obligation de port du masque pour :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes en situation de handicap munies d'un certificat de handicap</li> <li>- Les enfants de moins de 11 ans (sauf dans les établissements scolaires pour les enfants de plus de 6 ans, à partir de l'écrit)</li> <li>- Les exceptions prévues dans le décret (pratique sportive, etc.)</li> </ul>
<b>Culture et vie sociale</b>		
<b>ERP de type L</b>		
- Salles de projection (cinémas) et salles de spectacles (théâtres, salles concert, cabarets, cirques non forains...)  - Salles à usage multiple (par exemple salles des fêtes)	Articles 28 et 45 du décret	Fermeture au public des ERP de type L, à l'exception de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salles de vente</li> <li>- des salles d'audience des juridictions</li> <li>- des crématoriums et des chambres funéraires</li> <li>- des activités des artistes professionnels (à huis clos)</li> <li>- des groupes scolaires, uniquement dans les salles de spectacle</li> <li>- des groupes périscolaires et extrascolaires pour les activités chorales et danse uniquement dans les salles de spectacle</li> </ul>

MAJ 2021 03 22 - SIDPC

- **Batigère invite le Conseil Citoyen à une rencontre avec les locataires du bloc million de la Concorde**

Une belle initiative entre le Conseil Citoyen et Batigère, dans le cadre de l'opération ANRU 🍊🍊

Ce jeudi matin, les membres du conseil citoyen de Herserange ont répondu favorablement à l'invitation de l'agence Batigère, afin de rencontrer les locataires du bloc million (avenue de la Concorde), en vue de concrétiser le projet « Jardins partagés » à l'arrière du bâtiment. 🥒🥒





- **Conseil Municipal - Finances**

# Finances : « Une mairie, c'est comme une entreprise »

Le 29 mars, les élus d'Herse-  
range voteront leur budget  
2021. Pour parvenir à équi-  
librer les comptes et inves-  
tir, le maire de cette « com-  
mune pauvre » de 4 400  
habitants jongle avec les  
petites économies, reventes  
de biens, réductions de  
dépendances... Comme le ferait  
le patron d'une entreprise.

« Pour la première fois en  
dix ans, on récolte un ex-  
cédent de 400 000 €. C'est excep-  
tionnel. En 2019, on a fini avec  
25 000 € sur un budget de... 3 mil-  
lions ! » Directrice générale des  
services (DGS), Céline Michel pose  
les bases du budget 2021 à Her-  
serange, soumis au vote le 29 mars.

Comment l'équilibrer, dans  
« une commune pauvre » de 4 400  
habitants ? « Une mairie, c'est  
comme une entreprise », schématise  
Gérard Didelot, maire depuis  
vingt ans.

## ■ Les leçons de la crise sanitaire

« Comme une entreprise », la Vil-  
le est tributaire de la conjoncture.  
« La fermeture des équipements,  
due à la crise sanitaire, a entraîné  
des économies. La salle des sports,  
c'est 3 000 à 4 000 € de chauffage  
tous les deux mois », illustre Céline  
Michel. « Mais il a fallu assumer



Gérard Didelot, maire d'Herse-  
range depuis 2001 : « Depuis deux ans, nous arrivons à éviter d'emprunter grâce à  
la vente de biens communaux. Mais aujourd'hui, nous n'avons plus grand-chose à vendre... » Photo RL/René BYCH

d'autres dépenses », contrebalan-  
ce Gérard Didelot en tapotant la  
vitre de protection devant son visi-  
age. Parallèlement, la pandémie a  
dégagé des pistes de réflexion.  
Avec la suspension du transport  
des écoliers du primaire, depuis le  
15 mars 2020, la Ville a épargné  
35 000 €. « On se demande si on le  
remettra en place », confie Gérard  
Didelot. Pas de petits profits, dans  
une ville aux finances fragiles.  
Mais la machine à économies est  
ailleurs...

« Comme une entreprise » mo-  
derne, Herse-  
range mise sur la mu-  
tualisation. « Nos bâtiments sont  
énergivores. À présent, les associa-  
tions n'ont plus des espaces dédiés,  
mais partagés », détaille le patron  
de la collectivité. « Sur l'excédent,  
environ 150 000 € viennent des  
mutualisations ». Cas d'école : la  
salle Louis-Lumière. Jusqu'en  
2018, elle accueillait des équipes  
de bénévoles et la cantine scolaire.  
« Dans l'année après l'ouverture  
de l'Espace loisirs enfance, nous

avons relogé les associations et fer-  
mé tous les compteurs. Désormais,  
Louis-Lumière ne coûte plus rien,  
sauf de la taxe foncière. »

L'objectif est de gommer cette  
dernière dépense en vendant le  
lieu. Comme avec l'école d'Herse-  
range-village, soldée en 2019. Ou  
bientôt le foyer de Landrivaux,  
pour lequel un compromis vient  
d'être signé.

## ■ Départs non remplacés

Enfin, « comme une entreprise »

comptant 50 salariés, Herse-  
range réduit les dépenses de perso-  
nel. Non-renouvellement d'effectif  
organisation des tâches...  
2020, sur trois départs en retra-  
itement volontaire, seulement 1  
agent ont été remplacés », ce-  
line Céline Michel.

« Après, il y a les dépenses que  
ne fait pas... car on ne peut pas  
faire de la police municipale, par exem-  
ple nous avons deux agents, alors  
en faudrait quatre. » Et le n°1  
d'en revenir au principe de mu-  
tualisation, poussé ici jusqu'à l'extrême.  
Herse-  
range étudie ici la  
possibilité de faire travailler  
policiers avec ceux de la commu-  
ne voisine.

## ■ « Un peu de folie »

Vendre et économiser, oui,  
pour garantir des investissements.  
En haut de la liste 2021 figure  
500 000 € de sécurisation de l'ave-  
nue de la Concorde. La dépense  
annonce la réhabilitation du  
tiers. « 16 M€ seront investis  
dans les ballons sociaux. Nous  
devons trouver 4 M€ sur quatre  
ans », annonce la DGS.

Le pari paraît fou ramène  
le poids financier d'Herse-  
range faut toujours un peu de folie »,  
insiste le maire. « Sinon, on  
fait rien ! »

# Budget : « On gère un ménage de 200 habitants »

C'est de saison. Les com-  
munes ont ou s'appren-  
nent à voter leurs bud-  
gets pour l'année 2021.  
Comment se prépare ce  
point essentiel dans la  
vie d'une commune. La  
comparaison entre Her-  
serange (4 400 habi-  
tants) et Laix (207 habi-  
tants).

« Dans une petite com-  
mune, le budget se  
prépare avec la secrétaire de  
mairie », annonce Hervé Jac-  
quet. Le maire de Laix a donc  
travaillé avec Isabelle Ottinger  
pour préparer le budget 2021 de  
ce village de 207 habitants. Et  
ce en se basant sur l'année pré-  
cédente. Même si 2020 a été  
particulière.

« Le but est d'arriver à avoir  
un excédent de fonctionne-  
ment, même s'il est minime. Les  
bénéfices annuels cumulés per-  
mettent ensuite d'investir », in-  
dique le premier magistrat. Et  
de sourire : « Je gère un ménage  
de 200 habitants au plus simple  
et au plus juste ».

Pour l'année 2020, les recettes  
se sont élevées à 157 329 € et les  
dépendances à 125 385 €. Ce qui  
permet de dégager un excédent  
de 31 944 €. « Si on multiplie  
par six années de mandat, cela  
permet d'avoir 180 000 € pour  
investir », constate Hervé Jac-  
quet. Mais l'année 2020 a per-  
mis de réduire les dépenses en  
raison de la crise sanitaire. «  
Comme le chauffage coupé à  
l'école durant le premier confi-  
nement. Car il y a des charges

incompressibles, comme le per-  
sonnel (52 594 € en 2020).

## La traque aux subventions

Pour établir son budget, l'élu  
prévoit large : « On prévoit tou-  
jours plus de dépenses et moins  
de recettes, histoire de ne pas  
avoir de mauvaises surprises ».  
Le maire de Laix arrive à con-  
server des excédents malgré la  
baisse de 30 % des dotations  
d'État depuis 2015. « Heureuse-  
ment, sur les projets du village,  
l'État nous accompagne au  
maximum au niveau des sub-  
ventions. »

Toujours dans le domaine des  
économies, le premier magistrat  
et ses adjoints avaient la possi-  
bilité d'augmenter leurs indem-  
nisations de 50 %. Mais ils ne  
l'ont pas fait. « Nous touchons



Pour Hervé Jacquet, maire de Laix, le budget se prépare à deux avec la secrétaire de mairie, Isabelle Ottinger. Photo RL/Samuel MOREAU

15 000 € par an. Nous aurions  
pu prétendre à 7 500 € en plus  
mais on ne peut pas les prendre », relève Hervé Jacquet.

Et surtout, pour investir,  
l'homme, avec l'aide de la secré-  
taire de mairie, traque les sub-  
ventions à tous les niveaux  
(État, Région, Département,

Communauté d'agglomération...  
). La localité a même usé à avoir un budget d'inves-  
tissement excédentaire les  
dernières années grâce à  
tour de la TVA sur les tra-  
vaux réalisés pour la mairie-salle  
lyvalente. Une belle gageure



HERSERANGE le 18 mars 20

*Département de  
Meurthe et Moselle*

*Arrondissement de Briey*

**Objet : convocation au Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 29 mars 2021**

**A la Salle Polyvalente Francis L'Hotelier – Rue de Lorraine**  
à 19 heures 30

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23/02/2021.**
- 2) **Compte-rendu de la délégation permanente donnée au Maire.**
- 3) **Compte administratif et compte de gestion 2020.**
- 4) **Affectation des résultats 2020.**
- 5) **Vote des taux d'imposition 2021.**
- 6) **Budget primitif 2021.**
- 7) **Subventions aux associations 2021.**
- 8) **Modification des horaires scolaires – Ecole Michaël Pellegrini.**
- 9) **Création d'emplois saisonniers.**
- 10) **Tarifs des activités 'Été 2021 » et participation communale aux centres de vacances.**
- 11) **Demande de subvention DETR 2021 – Travaux d'aménagement au 100, rue de Paris.**
- 12) **Garanties d'emprunt – Bâtigère.**
- 13) **Vente de la parcelle AD 877.**
- 14) **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité.**
- 15) **Informations diverses.**

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion sera réalisée sans présence de public (hormis correspondant du journal local) et sera diffusée sur la chaîne Youtube de la Ville.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,






- **RENTRÉE SCOLAIRE 2021 – 2022 : Inscriptions en école Maternelle**

Les inscriptions en école maternelle (Michaël Pellegrini et 4 Vents) se dérouleront du 18/01 au 23/04/2021 en Mairie.

Renseignements et inscriptions à l'accueil de la Mairie :

 03 82 26 06 26

 [n.mouffok@mairie-herserange.fr](mailto:n.mouffok@mairie-herserange.fr)

## **RENTREE SCOLAIRE 2021 – 2022**

*Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu*

*en Mairie au Service Accueil  
du 18 janvier 2021 au 23 avril 2021*

<i>Ecole Maternelle M.Pellegrini : enfants nés en 2016 – 2017 - 2018</i>	<i>Ecole Maternelle des 4 enfants nés en 2016 – 2018 - 2018 - et avant le 31.08 (sous réserve de places disponibles)</i>
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Pour l'inscription veuillez-vous munir*

*Du livret de famille ou acte de naissance de l'*

*Du carnet de santé de l'enfant*

*Une photo actuelle de l'enfant*

*De la carte d'identité de l'enfant*

*D'une facture*




- CITYALL



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE  
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous  
informe en temps réel  
sur votre Smartphone

 Alertes notification

 Actualités

 Événements

 Travaux



Retrouvez toute l'information  
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**  
puis sélectionnez votre ville



Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail  
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse  
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante  
[mairieherserange@wanadoo.fr](mailto:mairieherserange@wanadoo.fr) et une réponse vous sera apportée

**Service Info Mail**

**Mairie de HERSERANGE**

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE



[www.mairie-herserange.fr](http://www.mairie-herserange.fr)